



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET



6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Fondation de la Croix-Rouge française

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 6, place de la Pyramide, 92908 Paris-La Défense Cedex
Capital de 2 201 424 euros - RCS 572 028 041 RCS Nanterre

Fondation de la Croix-Rouge française

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 1er septembre 2017

Siège social : 95 rue Michel-Ange 75016 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la Fondation de la Croix-Rouge française,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de la Croix-Rouge française relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 exposées au paragraphe « Changement de méthode comptables » en page 9 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par les règlements ANC n° 2020-08 ANC n°2023-03 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note « Informations relatives au Compte de résultat par origine et destination et au Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité financier de la fondation.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 22 avril 2026

Signé par :

 3DCD59F8CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé

Deloitte & Associés

La Défense, le 22 avril 2026

DocuSigned by:

 90480B476936455...

Estelle EVEN

Associée

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 820	3 453	2 367	3 531
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	348 820		348 820	348 820
Constructions	5 390 667	1 589 688	3 800 979	3 911 474
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	115 526	54 676	60 850	62 195
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	237 926	38 756	199 170	210 863
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total Actif immobilisé (II)	6 098 759	1 686 572	4 412 186	4 536 883
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	15 514	6 641	8 873	26 467
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 096 985		1 096 985	320 189
Charges constatées d'avance	41 907		41 907	13 266
Divers				
Valeurs mobilières de placement	199 541	5 018	194 522	112 339
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 325 659		1 325 659	1 295 454
Total Actif circulant (III)	2 679 606	11 659	2 667 947	1 767 715
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	8 778 364	1 698 231	7 080 133	6 304 598

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	3 927 000	3 927 000
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires	3 627 000	3 627 000
Dotations non consommables	300 000	300 000
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves	390 000	390 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	390 000	390 000
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau	-926 596	-881 069
Excédent ou déficit de l'exercice	-100 747	-45 527
Situation nette (sous-total)	3 289 657	3 390 404
Fonds propres consommables	2 100 000	2 100 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des fonds propres (I)	5 389 657	5 490 404
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		6 000
Total des fonds reportés et dédiés (II)		6 000
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	705	636
Emprunts et dettes financières diverses	16 174	15 553
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 945	97 350
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	63 561	52 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	181 821	203 197
Produits constatés d'avance	1 323 270	438 718
Total des dettes (IV)	1 690 476	808 194
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V)		

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Bilan

Net au
31/12/25

Net au
31/12/24

TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)

7 080 133

6 304 598

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	325 587	341 419
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	325 587	341 419
Produits de tiers financeurs	551 905	615 291
Concours publics et subventions d'exploitation	5 667	6 000
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public	149 863	116 359
Dons manuels	136 160	104 554
Mécénats	13 703	11 804
Legs, donation et assurance-vie		
Contributions financières	396 375	492 932
Repr. / amort., dépréc. et prov.	45 667	45 340
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisation des fonds dédiés	6 000	
Autres produits	5 006	8 680
Total des produits d'exploitation (I)	934 165	1 010 730
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	344 243	337 281
Aides financières	128 000	236 988
Impôts, taxes et versements assimilés	41 293	37 473
Salaires	272 402	247 249
Cotisations sociales	101 459	92 020
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	176 291	75 261
Sur immob. : dotations aux amort.	36 000	38 191
Sur immob. : dotations aux dép.	135 945	
Sur actif circulant. : dotations aux amort.	4 346	37 070
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges	5 547	46 234
Total des charges d'exploitation (II)	1 069 235	1 072 506
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-135 070	-61 776
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	6 174	7 117
Autres intérêts et produits assimilés	34 850	15 985
Reprises sur dépréciations et provisions	36 630	29 771
Différences positives de change	40	16
Produits des cessions d'éléments financiers	723	11
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	78 417	52 901

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	43 774	36 630
Intérêts et charges assililées		
Différences négatives de change	320	21
Valeurs comptables des immo. financières cédées		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)	44 094	36 651
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	34 323	16 250
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-100 747	-45 527
Total des produits exceptionnels (V)		
Total des charges exceptionnelles (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 012 582	1 063 631
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 113 329	1 109 157
EXCEDENT OU DEFICIT	-100 747	-45 527
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 586	7 066
Bénévolat	37 677	17 621
TOTAL	39 263	24 687
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAT		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature	1 586	7 066
Personnel bénévole	37 677	17 621
TOTAL	39 263	24 687

Annexe

ASS Fondation Croix-Rouge Française**COMPTES ANNUELS****Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : Fondation Croix-Rouge Française

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 7 080 133 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 100 747 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le comité financier en date du 12 mars 2026.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Fondation de la Croix-Rouge française a pour but de développer et d'encourager les initiatives de lutte contre la précarité et les vulnérabilités, et de favoriser les réflexions et les innovations en matières sociales, humanitaires et sanitaires sous toutes leurs formes, en appui et en complément des actions d'autres organismes oeuvrant dans le même but.

La Fondation visant à favoriser des projets à portée sociale et humanitaire s'inscrivant dans la réflexion et dans l'action, ses moyens d'actions sont les suivants :

- promouvoir une vision stratégique, éthique et prospective
- stimuler la réflexion et produire des savoirs en soutenant des programmes de recherche fondamentale et appliquée
- encourager l'émergence de l'innovation via le financement de bourses de recherche et d'études
- ouvrir le dialogue, partager des recherches et bonnes pratiques
- soutenir des projets innovants et expérimentaux permettant l'essor de nouveaux modes d'action et d'entraide.

Les principaux financements et moyens de la Fondation :

- Revenus locatifs immobiliers
- Financement provenant de partenaires privés
- Financement provenant de partenaires institutionnels
- Collectes de dons

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC N°2022-06 et N°2018-06 modifié par le règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Il n'y a eu aucun reclassement entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat concernant les comptes de la Fondation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition et sont désormais amortis sur 5 ans. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En ce qui concerne les immobilisations immobilières, la Fondation, a adopté les principes et règles comptables suivants :

1 - En l'absence d'informations pertinentes, le terrain est estimé à 20% du prix total de l'acquisition.

2 - Conformément au règlement ANC N°2022-06 relatif au plan comptable général, la Fondation considère que le montant amortissable des immeubles portés à son actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

3 - Depuis le premier exercice clos le 31 décembre 2018, les immeubles faisant partie des actifs de la Fondation ne sont pas amortis et font l'objet d'une dépréciation quand la valeur résiduelle, correspondant à la valeur vénale estimée sur la base de rapports d'expertise est inférieure à la valeur constitutive de la dotation. A l'exception des acquisitions n'ayant pas donné lieu à expertise.

4 - Cette règle est également appliquée aux immeubles acquis par la Fondation depuis sa création.

5 - Les travaux, aménagements et installations engagés par la Fondation sur des immeubles faisant partie de son patrimoine dès lors qu'ils sont nécessaires à leur mise en location dans les conditions du marché et dès lors que ceux-ci contribuent à maintenir ou accroître la valeur vénale de l'immeuble en cause sont des composants rattachés à la valeur de l'immeuble et ne font pas l'objet d'un amortissement.

6 - Les travaux, aménagements et installations engagés sans qu'il soit possible d'identifier les composants d'origine qu'ils remplacent ou qui n'ont pas pour effet de modifier ou d'accroître la valeur vénale de l'immeuble font l'objet d'un amortissement selon leur nature et en fonction des règles et méthodes comptables évoquées dans l'annexe aux comptes annuels.

Les valeurs vénales des immeubles font l'objet d'une révision régulière (la dernière expertise a été effectuée le 2 juillet 2025). Dès lors qu'une valeur vénale est inférieure à la valeur nette comptable des immeubles inscrits à la dotation en capital ou à la valeur d'entrée d'un immeuble acquis, il est procédé à une dépréciation à due concurrence de la différence entre ces valeurs.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- * Site internet : 5 ans
- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : linéaire sur 3 et 10 ans
- * Matériel de bureau et matériel informatique : linéaire sur 3 ans.
- * Mobilier : linéaire sur 3 et 5 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. La Fondation a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, s'il existait des indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Au regard de la valeur résiduelle estimée des biens immobiliers (supérieure à la VNC), il a été décidé par la Fondation de ne plus amortir les ensembles immobiliers à compter de l'exercice 2018, conformément au règlement ANC N°2022-06.

Les droits d'acquisitions des biens immobiliers sont amortis sur une durée de 5 ans mode linéaire, prorata temporis.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ne sont constituées que de titres de placement.

Une dépréciation est comptabilisée pour enregistrer toute perte de valeur entre la valeur d'acquisition et la valeur à la date de clôture.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur les créances dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits constatés d'avance

La Fondation Croix Rouge Française n'émet d'appel à candidature auprès des chercheurs qu'après avoir obtenu l'assurance d'un financement.

De ce fait, les sommes perçues du financeur, lorsqu'elles ne sont pas utilisées avant la clôture des comptes, sont affectées en "produits constatés d'avance" car les caractéristiques relatives à une affectation en fonds dédiés ne sont pas réunies.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,6 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2024)

Régime fiscal

La Fondation Croix-Rouge française n'est pas soumise aux impôts commerciaux, à savoir l'IS, la TVA, et la CET. De même, les revenus fonciers qu'elle tire de son patrimoine immobilier ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 820			5 820
Immobilisations incorporelles	5 820			5 820
- Terrains	348 820			348 820
- Constructions sur sol propre	5 373 551	17 116		5 390 667
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	103 033			103 033
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 895	732	1 134	12 493
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 838 299	17 848	1 134	5 855 013
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	238 266		341	237 926
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	238 266		341	237 926
ACTIF IMMOBILISE	6 082 385	17 848	1 475	6 098 759

Notes sur le bilan

Amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 289	1 164		3 453
Immobilisations incorporelles	2 289	1 164		3 453
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 341 350	32 760		1 374 110
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	41 138	1 734		42 872
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 595	342	1 134	11 803
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 395 083	34 836	1 134	1 428 785
ACTIF IMMOBILISE	1 397 372	36 000	1 134	1 432 239

Pour rappel, les biens immobiliers ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2018 (la valeur vénale étant supérieure à la valeur nette comptable). Ils font l'objet d'une dépréciation dans le cas où la valeur vénale est inférieure à la valeur nette comptable. En revanche, les droits d'acquisitions sont amortis sur une durée de 5 ans mode linéaire, prorata temporis.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ne sont constituées que de titres de placement. Une dépréciation est comptabilisée pour enregistrer toute perte de valeur entre la valeur d'acquisition et la valeur à la date de clôture.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 154 406 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 514	15 514	
Autres	1 096 985	296 985	800 000
Charges constatées d'avance	41 907	41 907	
Total	1 154 406	354 406	800 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/titres immobilisés	961
Clients - factures à établir	3 441
Fournisseurs - rrr à obtenir	1 193
Banque - intérêts courus à recevoir	1 268
Total	6 862

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	120 727	135 945	41 094	215 578
Immobilisations financières	27 403	38 756	27 403	38 756
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	16 094	9 364	13 800	11 659
Total	164 225	184 065	82 297	265 993
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		140 291	45 667	
Financières		43 774	36 630	
Exceptionnelles				

Comme mentionné précédemment, les biens immobiliers ont fait l'objet d'une dépréciation dans le cas où la valeur vénale, basée sur des rapports d'experts, est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée dans les comptes en cas d'impayés (après plusieurs relances), et lorsque le client fait l'objet d'une mise en demeure par l'huissier.

Une dépréciation des actions a été comptabilisée dans les comptes lorsque la valorisation à la clôture est inférieure à la valeur d'acquisition.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 690 476 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	705	705		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	16 174	16 174		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 945	104 945		
Dettes fiscales et sociales	63 561	63 561		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	181 821	181 821		
Produits constatés d'avance	1 323 270	523 270	800 000	
Total	1 690 476	890 476	800 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	-621			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Frs fnp	68 330
Interets bancaires courus	705
Dettes provis. pr congés à payer	19 996
Personnel - autres charges à payer	7 642
Charges sociales s/congés à payer	10 750
Org sociaux - Aut. charges à payer	5 120
Taxe sur les salaires cap	3 320
Clients - rrre & AAE	1 534
Divers - Bourses à payer	179 788
Total	297 185

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Sur charges externes	5 607		
Sur financements des chercheurs	36 300		
Total	41 907		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
CRF contribution financière	1 000 000		
Financements relatifs à des bourses à payer	290 273		
Financements sur autres projets	32 997		
Total	1 323 270		

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Tableau de variation Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	3 927 000							3 927 000
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	390 000							390 000
Report à nouveau	-881 069	-45 527						-926 596
Excédent ou déficit de l'exercice	-45 527	45 527		-100 747				-100 746
SOUS-TOTAL	3 390 404							3 289 658
Dotations consommables	2 100 000							2 100 000
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	5 490 404							5 389 658

Principales variations des postes de fonds propres :
Le Conseil d'Administration de la Fondation a décidé d'affecter le résultat 2024 de la façon suivante :
Report à nouveau pour 45 526,52 €

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Suivi dotation statutaire

Détail par type d'actifs	Désignation des biens	Valeur d'entrée dans le patrimoine	Nature du mouvement	Valeur du mouvement	Valeur nette comptable au 31/12/2025	Commentaires
Immobilisation corporelle : Construction	Immeuble situé au : 20 rue Lavoisier et 60 rue Destombes 59160 Lomme	1 700 000,00	Acquisition	0,00	1 053 739,69	Les amortissements des biens immobiliers ont été arrêtés au 1er Janvier 2018, car suite à une expertise la valeur vénale était supérieure à la VNC.
Immobilisation corporelle : Construction	Immeuble situé au : 84-86 avenue Philippe de Girard 84400 Apt	720 000,00	néant	0,00	446 289,00	Les amortissements des biens immobiliers ont été arrêtés au 1er Janvier 2018, car suite à une expertise la valeur vénale était supérieure à la VNC.
Immobilisation corporelle : Construction	Local commercial situé : 38 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33120 Arcachon	507 550,00	néant	0,00	411 094,00	Les amortissements des biens immobiliers ont été arrêtés au 1er Janvier 2018, car suite à une expertise la valeur vénale était supérieure à la VNC.
Immobilisation corporelle : Construction	Appartement situé : 61 rue de Grenelle 75007 Paris	340 000,00	néant	0,00	253 349,72	Les amortissements des biens immobiliers ont été arrêtés au 1er Janvier 2018, car suite à une expertise la valeur vénale était supérieure à la VNC.
Immobilisation corporelle : Construction	Appartement situé : 13 rue Chauvelot 75015 Paris	214 800,00	néant	0,00	164 202,12	Les amortissements des biens immobiliers ont été arrêtés au 1er Janvier 2018, car suite à une expertise la valeur vénale était supérieure à la VNC.
	non affecté	144 650,00				
Immobilisation corporelle : Construction	Sous total	3 627 000,00			2 328 674,53	
Liquidité	Donation faite par l'association Croix-Rouge Française	300 000,00	néant	0,00	300 000,00	Dotation non consommable
Liquidité	Sous total	300 000,00			300 000,00	
	Total	3 927 000,00			2 628 674,53	

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025
Location immobilière	325 587
TOTAL	325 587

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunérations des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 7 488 € au total pour les deux co-commissaires aux comptes.

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		5 666				5 667
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						5 667

Les subventions reçues de l'Etat correspondent à l'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage.

Notes sur le compte de résultat

Informations sur les transactions avec les contreparties selon article 431-12 du règlement ANC n° 2018-06

Une convention de partenariat a été signée le 24 juin 2025 entre l'association Croix Rouge Française et la Fondation Croix Rouge Française.

L'association Croix Rouge Française s'est engagée à verser une contribution financière forfaitaire et globale d'un montant de 1 000 000 € sur 5 ans à la Fondation Croix Rouge Française pour permettre de développer ses missions et de faire bénéficier le grand public de son expertise scientifique.

Cette contribution est versée par l'association Croix Rouge Française à La Fondation Croix Rouge Française selon l'échéancier suivant :

- le 1er février 2026 : 200 000 euros
- le 1er février 2027 : 200 000 euros
- le 1er février 2028 : 200 000 euros
- le 1er février 2029 : 200 000 euros
- le 1er février 2030 : 200 000 euros

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Tableau de variation Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Etude des populations migrantes en France en période de SARS-COVID19							
To improve emergency health service for vulnerable communities in Haiti							
Isolément des personnes âgées							
Retour d'expérience recherche COVID							
Etude des conceptions liées au risques naturels en Guadeloupe	6 000		6 000			-	
Le bien être physique et psychologique des personnes engagées dans la réponse du virus							
Projet Sahel							
Changement climatique							
Mission Fondation abritante							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	6 000		6 000			-	-

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La Fondation a reçu en date du 19 janvier 2026 une convocation au conseil de Prud'hommes de la part d'un ancien salarié. La demande du salarié s'élève à 55k €.

L'avocat de la Fondation, à la date d'établissement des comptes annuels, n'a pas été en mesure de valoriser le risque réel encouru par la Fondation.

Effectif

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	2	3	3
Employés		3	3	3
Total	1	5	6	6

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 8 391 euros

Le montant des indemnités de départ en retraite à verser par la Fondation n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	37 677	17 621
Prestations en nature	1 586	7 066
Dons en nature		
Total	39 263	24 687
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	1 586	7 066
Personnel bénévole	37 677	17 621
Total	39 263	24 687

Sur l'exercice 2025, deux bénévoles ont travaillé pour la Fondation, qui a décidé de valoriser leur engagement. Le recensement des jours de bénévolat est réalisé par la direction de la Fondation en lien avec ces bénévoles. La quantification des jours a été réalisée sur des données réelles, soit 105 jours en 2025 contre 71 jours en 2024. La valorisation du bénévolat est établie par l'application d'un taux journalier calculé en fonction du profil de chaque bénévole, de la nature des travaux réalisés et correspondant au taux journalier d'un salarié de la Fondation exerçant un travail similaire. Un taux de charges sociales moyen, cohérent avec celui de la Fondation, est appliqué à ce montant pour aboutir à un salaire chargé.

Les prestations de 1 585,50 euros correspondent à des mécénats en nature relatifs à des prestations de réalisations de podcasts, du rapport d'activité (valorisation communiquée par le mécène).

Informations relatives au Compte de résultat par origine et destination et au Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Conformément aux dispositions relatives aux associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 qui font appel à la générosité du public, l'annexe inclut les état suivants :

- un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 du règlement ANC n°2018-06 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Autres informations

Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2024	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	136 160	136 160	104 554	104 488
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	13 703	13 703	11 804	11 804
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	368 525	368 525	449 995	449 995
2 - Produits non liés à la générosité du pu				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	27 850		42 938	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du p	372 380		373 228	
3 - Subventions et autres concours public	5 667		6 000	
4 - Reprises sur provisions et dépréciatio	82 297		75 111	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieur	6 000			
Total	1 012 582	518 388	1 063 631	566 287
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	274 754	220 001	365 991	279 120
- Versements à un organisme central ou à d'a organismes agissant en France			10 000	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	335 602	298 387	376 544	287 168
- Versements à un organisme central ou à d'a organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	59 197		86 065	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 592		3 344	
3 - Frais de fonctionnement	258 118		193 513	
4 - Dotations aux provisions et dépréciatio	184 065		73 700	
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	1 113 329	518 388	1 109 157	566 287

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Autres informations

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2024	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Excédent ou Déficit	-100 747		-45 527	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2024	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	37 677	37 677	17 621	17 621
Prestations en nature	1 586	1 586	7 066	7 066
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
3 - Concours public en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total	39 263	39 263	24 687	24 687
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	6 635	6 635	14 292	14 292
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
	32 628	32 628	10 395	10 395
Total	39 263	39 263	24 687	24 687

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	220 001	279 120
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	298 387	287 168
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement		
Total des emplois	518 388	566 287
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	518 388	566 287
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	136 160	104 488
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats	13 703	11 804
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	368 525	449 995
Total des ressources	518 388	566 287
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	518 388	566 287

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Contributions volontaires

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	-	-
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6 635	14 291	1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	39 263	24 686
Réalisées en France	6 635	14 291	Bénévolat	37 677	17 621
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature	1 586	7 065
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	32 628	10 395			
TOTAL	39 263	24 686		39 263	24 686

ASS Fondation Croix-Rouge Française

COMPTES ANNUELS

Engagement hors bilan

Il n'y a pas d'autres engagement hors bilan.

Commentaires sur le CER collectées auprès du public

Conformément aux articles 432-2 à 432-17 du règlement comptable ANC n°2018-06, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conforme à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessus. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination.

Ce compte d'emploi comporte cinq rubriques dont le détail est précisé par l'arrêté du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité :

- Les ressources par origine ;
- Les emplois par destination ;
- Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés ;
- Les contributions volontaires en nature ;
- Les fonds dédiés liés à la générosité du public.

Ce règlement comptable ANC n°2018-06 contient le modèle de compte d'emploi annuel des ressources à utiliser. En vertu de ce règlement le compte d'emploi est présenté après le compte de résultat par origine et destination.

EMPLOIS PAR DESTINATION

C'est l'article 1 de nos statuts qui fixe notre objet social :

« - La Fondation de la Croix-Rouge française a pour but de développer et d'encourager les initiatives de lutte contre la précarité et les vulnérabilités, et de favoriser les réflexions et les innovations en matière sociales, humanitaire, et sanitaire sous toutes leurs formes, en appui et en complément des actions d'autres organismes œuvrant dans le même but. »

- La Fondation de la Croix-Rouge française agit dans le respect des principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui sont les suivants : Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité, Universalité.

Missions sociales

Après l'imputation aux missions sociales des ressources affectées (subventions), les autres ressources collectées dans l'exercice (subventions, autres produits, ...) sont allouées à chacun des postes d'emplois (mission sociale, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement) du Compte d'emploi des ressources. Les ressources non affectées issues de la générosité du public sont imputées aux seules missions sociales.

Les salaires et les charges directes liés à la mission sociale sont imputés de manière analytique dans les comptes de la fondation.

Au sein des missions sociales, les salaires ont été imputés dans les « charges communes aux missions sociales. La répartition entre France et Etranger est réalisée au prorata des autres charges.

Les autres frais directement affectables à une action sont inclus dans les missions sociales via la comptabilité analytique.

Commentaires sur le CER collectées auprès du public

Les frais indirects (loyers des locaux) sont également inclus dans les missions sociales en fonction de clés de répartition.

Les différentes missions sociales réalisées par la fondation sont distinguées par les axes analytiques suivants :

- Bourses
- Conseil scientifique et d'évaluation,
- Formations et projet pédagogique,
- Publications et traductions,
- Evènements, rencontres, colloques et séminaires,
- Autres missions sociales,
- Charges communes aux missions sociales.

Les ressources liées à la générosité du public sont affectées aux missions sociales au prorata des ressources "AGP" et "non AGP" à l'exclusion des revenus provenant du patrimoine immobilier de la Fondation et des subventions d'exploitation. **Frais de recherche de fonds**

Sont imputés dans cette rubrique l'intégralité des frais de collecte de fonds pour le compte de la fondation.

Les salaires et les charges directes liés à la recherche de fonds sont imputés de manière analytique dans les comptes de la fondation.

Frais de fonctionnement

Les couts liés au fonctionnement de la fondation (pourcentage des salaires et des charges sociales du personnel administratif, et les charges directes s'y attachant) sont imputés à ce poste.

Un pourcentage des charges indirectes est également incorporé dans le poste « frais de fonctionnement » en fonction de clés de répartition analytiques.

Les différents postes de frais de fonctionnement sont distingués par les axes analytiques suivants :

- Gestions immeubles de rapport,
- Gouvernance,
- Frais commun,
- Autres frais de fonctionnement.

RESSOURCES PAR ORIGINE

Ressources liées à la générosité du public

Au titre de l'année 2025, la Fondation a reçu 136 159,54 € de dons manuels et 13 703,12 € de mécénat qui ont été constatés en produits de l'exercice.